

Le cahier de doléances de Lanildut

Le 2 avril 1789 les électeurs de Lanildut, âgés de plus de 25 ans et inscrits dans le rôle des impositions, se réunissent pour rédiger le cahier des « *Souhais et doléances des habitants de la paroisse de Lanildut en Basse-Bretagne (Evêché de Léon, ressort de Brest)* »

Le notaire Budoc Marie PRAT est chargé de la rédaction.

Ildut MOYOT est délégué pour présenter ce cahier à l'assemblée générale du Tiers état de la Sénéchaussée de Brest qui se réunit à Brest les 7 et 8 avril.

Cette assemblée établit le cahier des doléances de la Sénéchaussée, synthèse des cahiers rédigés par les paroisses rurales et du cahier commun du Tiers état de la ville de Brest.

L'assemblée élit également deux députés aux Etats généraux qui s'ouvriront à Versailles le 5 mai 1789 : LE GENDRE, avocat à Brest et Ildut MOYOT, capitaine marchand, armateur et cultivateur à Lanildut.

Sources :

Archives municipales de Lanildut

Annie et Philippe HENWOOD, Cahiers de doléances de la ville de Brest

Sous la direction de Marie-Thérèse CLOITRE, Histoire de Brest

Philippe Henwood, Edmond Monange, Brest un port en Révolution, 1789-1799